

NOM :

CHARTRE JEUNESSE ADOS MOINS DE 18 ANS

VIVRE LIBRE, VIVRE ENSEMBLE

L'Association « Jardiner ses possibles est un centre d'évolution qui réunit ses adhérents autour d'une dynamique de liberté, de créativité, de croissance et de responsabilité. Elle a pour but de réunir des personnes de tout âges pour passer de bonnes vacances, avec l'intention de partager des valeurs d'autonomie, de créativité, d'entraide et de diversité. Ce lieu vise donc à réunir celles et ceux qui dans le partage de ces valeurs, souhaitent expérimenter et découvrir, notamment par le biais d'ateliers et d'un savoir-vivre en commun.

L'Association « Jardiner ses possibles » propose une manière alternative d'apprendre et de s'épanouir. Il est nécessaire que chacun soit conscient de ce à quoi il adhère en pénétrant ce lieu, qu'il ait connaissance du règlement mis en place et qu'il le respecte.

« Ma liberté commence là ou s'arrête celle des autres »

Règles de vie :

Des horaires de couché ont été mis en place : **maximum 23h pour les – de 10 ans, minuit pour les – de 14 ans, 1h pour les - de 16 ans et 2h pour les – de 18 ans.**

Dans la dynamique proposée par l'Espace, nous demandons à chacun **d'assister à au moins un atelier par jour.**

Le port du badge est obligatoire pour tous les Espacien.

Les parents s'engagent à **garder quotidiennement un œil sur leur(s) jeune(s).**

LA CONSOMMATION D'ALCOOL CHEZ LES MINEURS EST STRICTEMENT INTERDITE, L'USAGE DE SUBSTANCES ILLICITES EST STRICTEMENT INTERDITE POUR TOUS SOUS PEINE DE RENVOI IMMÉDIAT.

Ateliers :

De nombreux ateliers sont proposés à l'Espace. C'est l'occasion de découvrir, d'expérimenter et d'exprimer sa créativité. Les jeunes bénéficient d'ateliers propres à leur tranche d'Age, mais peuvent avoir accès à certains ateliers dédiés aux adultes (voir sigle « A » ouvrant aussi l'activité aux ados). De même nous encourageons vivement les jeunes à être eux même acteurs de leurs envie(s) et de leur projet(s), en animant par exemple un atelier régulier ou ponctuel. Les coordinateurs pourront aider à la mise en place du projet de chacun, tant sur le plan matériel que logistique, dans la mesure du possible.

Groupement de tentes :

Les jeunes souhaitant se regrouper entre amis et constituer des groupements de tentes doivent avoir obtenus une autorisation signée par les parents, puis remise à l'une des coordinateurs(trices). Ainsi les parents s'engagent à rendre visite au groupe au moins deux fois par jour pour veiller au respect et à la propreté des lieux.

Dans un groupe de tente chacun est responsable de son lieu de vie ainsi que de l'environnement qui l'entoure.

Veiller donc à respecter le sommeil de vos voisins car plus nous sommes nombreux plus nous parlons fort ! Soyez équipés de poubelles afin de garder votre espace propre.